



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Reconstruction d'un bâtiment d'élevage avicole d'une surface d'élevage de 2000 m<sup>2</sup>, suite à un sinistre et mise à jour du plan d'épandage des effluents de l'élevage.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

EARL FERME SENCE

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

EMMANUEL

Prénom(s)

SENCE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement a)Autres installations classées soumises à Autorisation	L'EARL FERME SENCE est soumise à autorisation au titre de la rubrique ICPE 3660-a "élevage intensif de volailles" , avec une autorisation à 90 000 emplacements volailles en présence simultanée.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EARL FERME SENCE est une exploitation agricole de polyculture-élevage, gérée par M. Emmanuel Sence. Le projet consiste en la reconstruction, à surface et localisation identique, d'un bâtiment d'élevage avicole ayant été ravagé par un incendie, ainsi que la mise à jour du plan d'épandage suite, principalement, à des remembrements. Le bâtiment à reconstruire se trouve sur le site d'exploitation à Rouvrel. Le plan d'épandage à jour se situe sur les communes de Rouvrel, Ailly sur Noye, Morisel, Oissy, Bougainville, et Froudrinoy. La Surface Agricole Utile totale du plan d'épandage est de 144.41 ha et la surface apte à l'épandage est de 142.09 ha : 87% des parcelles du plan d'épandage se trouvent à moins de 3 km à vol d'oiseau du site de production, limitant le transport des fumiers et les émissions de gaz à effet de serre. L'ancien plan d'épandage comportait 134.89 ha sur les communes de Morisel, Rouvrel, Remiencourt et Ailly sur Noye. La cartographie comparative des deux plans d'épandage est jointe en annexe. Une étude d'aptitude des sols à l'épandage Aptisole a été réalisée sur l'ensemble des îlots du plan d'épandage afin de déterminer leur capacité à accueillir des effluents de type fumier. La pression azotée sera diminuée de 11 kg d'N/ha par rapport au dernier plan d'épandage connu : production de 22 260 kg d'N/an, épandus sur les terres de l'EARL FERME SENCE pour 125.29 ha et sur les terres de Mme Florence Sence pour 19.12 ha.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le souhait de l'exploitant est de pouvoir reconstruire à l'identique un bâtiment d'élevage avicole ayant été sinistré, avec capacité et localisation identique : la capacité après projet est de 90 000 emplacement volailles, réparti dans deux bâtiments.(capacité actuellement autorisée). L'objectif est de remettre en service un bâtiment qui a été sinistrée, en modernisant l'ensemble de son élevage pour améliorer les conditions d'élevage et respecter la réglementation ICPE et la mise en place de MTD. L'objectif de la mise à jour du plan d'épandage est donc d'actualiser les parcelles et les potentialités d'épandage en tenant compte des contraintes réglementaires et environnementale. En effet, l'ensemble des terres du plan d'épandage ont été remembrées, modifiant la cartographie de ce dernier. Ce dossier prend en compte la production annuelle d'effluents après reconstruction du bâtiment sinistré.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la reconstruction d'un bâtiment de 2000 m d'élevage avicole et la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de lavage.  
La durée du chantier sera de quelques mois (4 mois en moyenne) et sera uniquement en semaine et la journée.  
Le chantier sera à plus de 400 mètres des premiers tiers et à proximité immédiate des bâtiment non sinistré.

Le nouveau bâtiment reconstruit sera conforme aux Meilleures Techniques Disponibles.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'élevage fonctionnera comme actuellement. Le site accueillera 90 000 poulets de chair en une seule bande, âgé de 1 jour. Ils seront répartis dans les deux bâtiments remis à neuf et seront élevés durant 35 jours. A ce moment là, un premier départ de 30 000 animaux à 1.8 kg (poulets standards) s'effectue. Les 60 000 poulets restant restent encore 7 jours pour un second départ du reste à 42 jours et un poids moyen de départ à 2.4 kg (poulets lourds). S'en suit ensuite une période de vide du bâtiment de 7 jours. Période durant laquelle le curage du bâtiment puis, lavage /désinfection est réalisé : c'est le vide sanitaire. Les effluents retirés sont stockés en bout de champs avant d'être épandus sur les terres du plan d'épandage à l'aide d'un épandeur à hérisson vertical. Les effluents épandus seront enfouis dans les 4h.

L'exploitation produira 22 260 kg d'N/an et le plan d'épandage sera de 144.41 ha de SAU après projet.  
L'ensemble des terres sont aptes à l'épandage.  
L'élevage met en place les Meilleures Techniques Disponibles et respecte la Directive IED.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Une déclaration de porter à connaissance de modification non substantielle d'une exploitation soumise à autorisation au titre des ICPE sera déposé en préfecture de la Somme.
- Une déclaration de travaux sera déposée en mairie de Rouvrel

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Capacité de l'élevage de volailles autorisée avant et après projet :	- 90 000 emplacements
Unité d'azote produite annuellement avant et après projet	- 22 260 kg d'N/an
SAU du plan d'épandage connu :	- 134.89 ha
SAU du plan d'épandage mis à jour :	- 144.41 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " N Lat. :   °   ,   " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

##### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'élevage de volailles est autorisé par un arrêté préfectoral du 08/10/1997 pour 90 000 poulets de chairs, élevés dans deux bâtiments de 2000 m<sup>2</sup> chacun. L'éleveur prévoit 7 lots /an.  
Les effluents étaient épandus sur les terres d'un plan d'épandage.  
Les deux bâtiments n'avaient pas de dalle béton.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I. Elle se trouve à 264 m de l'îlot d'épandage n°158 de l'EARL FERME SENCE sur la commune de Bougainville.  CF carte de localisation des ZNIEFF par rapport au site et aux îlots d'épandage en Annexe.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les îlots d'épandage se trouvent à plus de 5 km de la zone couverte par un Arrêté de Protection de Biotope. APB n°FR3800043 - Marais de Genonville. Pas d'impact
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional de la Baie de Somme est situé à plus de 10 km de l'îlot 7 de Sence Florence. Il s'agit du Parc le plus proche répertorié. Le projet n'aura donc pas d'impact.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun îlot du plan d'épandage mise à jour ne se trouve en zone humide. Aucune connexion hydraulique entre les îlots les plus proche des zones humides répertoriées et des routes les séparent.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des communes du plan d'épandage sont concernées par le PAPI de la Vallée de la Somme. - Commune de Oissy : concernée par le PPRI de la Vallée de la Somme
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PAPI de la vallée de la Somme : mis en place - PPRI de la Vallée de la Somme : approuvée en date du 01/08/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 5 km du site d'exploitation, et à 3 km de l'ilot du plan d'épandage le plus proche (ilot n°107 de l'EARL SENCE). Les sites Natura 2000 concernés par la zone d'étude sont : FR2212007 : Étangs et marais du bassin de la Somme (Directive Oiseaux) FR2200359 : Tourbières et marais de l'Avre (directive Habitats)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise à jour du plan d'épandage n'engendre pas de prélèvements d'eau. La reconstruction du bâtiment à l'identique ne modifiera pas les besoins en eau du site d'exploitation initialement déclarés lors de l'étude d'impact. Les lignes d'abreuvement mises en places avec des godets récupérateur et des pipettes permettent d'économiser de l'eau d'abreuvement (MTD). Le lavage des bâtiments s'effectue avec un nettoyeur haute pression pour diminuer consommation eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan d'épandage n'est pas concerné par les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement. La reconstruction du bâtiment d'élevage s'effectuera sur une parcelle déjà raccordée puisqu'il s'agit d'une reconstruction à l'identique et au même endroit : pas de modification donc pas d'impact.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La reconstruction sera réalisée sur une parcelle déjà artificialisée et en dehors des zones protégées répertoriées. Une haie d'essence locale sera implantée le long du bâtiment reconstruit. La bonne gestion des épandages et la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de lavage permet d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel. Les parcelles du plan d'épandage sont aptes à l'épandage d'effluent, les recommandations seront respectées
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et le parcellaire est en dehors des zones Natura 2000. La distance, l'absence de lien hydraulique et la présence de routes entre le site/parcellaire et les site Natura 2000 les plus proche permet de conclure à l'absence d'impact du projet. Les effluents seront épandus sur des parcelles agricoles exploitées. Pas de modification de la structure paysagère, ni d'incidence sur les équilibres biologiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle concernée par la reconstruction déjà artificialisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Oissy est concernée par un PPRI. Néanmoins, les îlots du plan d'épandage se trouvent en dehors des zones à risques identifiées par le PPRI. En tout état de cause, les épandages d'effluents ne se feront pas sur une parcelle détrempée ou inondée, comme recommandé par l'étude Aptisole.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les précautions sanitaires prises au quotidien et la surveillance sanitaire du site limitent fortement les risques sanitaires. L'exploitant a suivi une formation à la Biosécurité en élevage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation est liée aux épandages des effluents avicoles au niveau des parcelles concernées. La circulation ne sera néanmoins pas plus conséquente qu'avant projet car les capacités restent identiques. Les épandages d'effluents viendront également compenser des circulation existantes pour les épandages d'engrais minéraux chimiques.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de reconstruction du bâtiment, le bruit sera plus important qu'en période normale mais elle seront réduites à 4 mois, en semaine et en journée. En période de fonctionnement, l'élevage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	peut être source de bruit, néanmoins le nouveau matériel installé est moins bruyant que les précédents matériels employés (impact +), les bâtiments sont placés loin des tiers et en pleine campagnes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les odeurs proviennent des animaux et surtout des épandages des effluents. Il n'y aura pas plus d'animaux que lors de la réalisation de l'étude d'impact.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour compenser le risque odeur : les effluents seront stockés dans des conditions réglementaires et les effluents seront enfouis dans les 4 heures suivants les épandages (MTD reconnue).
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On pourra remarquer des vibrations lors de la phase de reconstruction qui est limitée dans le temps (4 mois).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de lavage des bâtiments seront récupérées dans des fosses souterraine étanches avant d'être épandus sur les terres du plan d'épandage.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En étant désormais récupérées, il n'y aura plus aucun rejet d'eau souillée dans le milieu aquatique.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas plus d'effluent qu'avant. L'élevage produit du fumier de volailles et des eaux de lavage. Annuellement , 22 260 kg d'N/an sont produits. Ils sont épandus sur les terres du plan d'épandage mis à jour de 144.41 ha de SAU. La pression azotée sera de 154.14 kg d'N/ha de SAU (< au seuil des 170 kg d'N/ha). La pression va diminuer par rapport à l'ancien plan d'épandage connu de 134.89 ha de SAU (165.02 kg d'N/ha de SAU).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chaque type de déchet de l'élevage est valorisé sur une filière adaptée. Les cadavres sont stockés dans un bac équarrissage froid puis géré par l'équarrisseur. Les déchets DASRI sont traités par les vétérinaires, ADIVALOR gère les PPNU...
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant depuis 1998. Il comporte déjà deux bâtiments d'élevage (dont un sinistré). Le projet viendra au contraire embellir le site en rénovant un bâtiment sinistré brûlé toujours sur site comme le montre les photos en annexe. Les parcelles agricoles conserveront leur potentiel agricole. Les épandages n'ont aucun impact sur les aspects patrimoniaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le proejt participe au développement économique du secteur en remettant en service un ancien bâtiment. La filière avicole française estime qu'elle aura besoin de 400 nouveaux bâtiments sur le territoire dans les prochaines années pour assurer la hausse de consommation de poulet. Les épandages permettent des économies d'engrais chimique sur le sol.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une annexe présente les mesures mises en place pour éviter ou réduire les impact du projet sur l'environnement. Parmi elles :

- le bâtiment reconstruit sera à plus de 400 m du premier tiers pour limiter les nuisances
  - mise en place d'une cuve de récupération des eaux de lavage du bâtiment
  - le sol des poulaillers sera bétonné
  - le second poulailler sera également rénové : éclairage LED, brumisation, nouvelle ventilation économe en énergie
  - implantation d'une haie sur le pourtour du site
  - incorporation des effluents épandus dans les 4 heures
  - réduction de la pression azotée sur les terres
  - épandage des effluents sur des zones non protégées et conforme au programme d'action de la Directive Nitrate
- 

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude Aptisole de l'ensemble des terres du plan d'épandage a été réalisée et est jointe en annexe. Cette dernière démontre que les terres du plan d'épandage sont aptes à recevoir des effluents. Les terres ne se trouvent pas dans des zones protégées et l'épandage d'effluent évite même des apports d'engrais chimique. Les modifications dans le cadre de la reconstruction du bâtiment sont positives avec une amélioration des conditions par rapport au moment de la réalisation de l'étude d'impact initiale, sans plus d'animaux qu'initialement prévus (bâtiment plus moderne, avec une ventilation neuve et performante, moins de consommation électrique grâce à l'éclairage LED, recueil des eaux de lavage, bien-être des animaux grâce à la brumisation et bonne ambiance dans le bâtiment...).

Les impacts du projet étant positif, le projet de l'EARL FERME SENCE pourrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A8 - Comparaison du parcellaire d'épandage avant et après projet (carte et tableau) et balance Globale Azotée	<input checked="" type="checkbox"/>
2	A9 - Etude d'Aptitude des sols à l'épandage d'effluents Aptisole	<input checked="" type="checkbox"/>
3	A10 - Carte de localisation des Zones ZNIEFF par rapport aux îlots d'épandage	<input checked="" type="checkbox"/>
4	A11 - Résumé du mode de production et des mesures prises pour limiter les impacts	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SENCE

Prénom EMMANUEL

Qualité du signataire GERANT

À ROUVREL

Fait le 0 6 / 1 2 / 2 0 2 4

24/01/2025



Signature du (des) demandeur(s)